



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4180

Mandat spécial accordé à M. Georges Képénékian et M. Loïc Graber pour une mission à Leipzig (Allemagne) du 6 au 7 novembre 2018

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4180 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A M. GEORGES KEPENEKIAN ET M. LOÏC GRABER POUR UNE MISSION A LEIPZIG (ALLEMAGNE) DU 6 AU 7 NOVEMBRE 2018 (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une délégation de la Ville de Lyon, menée par Monsieur Georges Képénékian, Maire de Lyon, se rendra à Leipzig (Allemagne) du 6 au 7 novembre 2018.

Monsieur Loïc Graber, 7ème adjoint au Maire de Lyon délégué à la culture est invité à prendre part à cette délégation également composée de techniciens.

La Ville de Lyon et la Ville de Leipzig sont jumelées depuis 1981 avec la signature d'un pacte d'amitié pour développer des projets dans les domaines de l'urbanisme, l'habitat, l'économie, l'emploi, l'insertion et la culture.

La Ville de Leipzig connaît depuis quelques années un boom économique et culturel. Avec une population qui a retrouvé son niveau d'avant la réunification (530.000 habitants), la ville de Jean-Sébastien Bach voit se développer des activités industrielles importantes. Les constructeurs automobiles comme Porche ou BMW y ont installés leurs usines et les acteurs majeurs la logistique tels que DHL ou Amazon s'y sont également implantés. La Ville de Leipzig possède également un tissu d'entreprises dans les nano et biotechnologies qui ne cesse de se développer. Considérée comme la capitale de la liberté outre-Rhin, la Ville de Leipzig développe son économie créative et artistique et passe aujourd'hui pour le nouveau Berlin alternatif.

L'Orchestre Nationale de Lyon (ONL) réalisera une tournée du 4 au 15 novembre 2018 en Allemagne pour marquer la célébration de la fin de la Première Guerre Mondiale et du Centenaire de la Paix. Dans le cadre d'un partenariat Lyon-Leipzig riche notamment en projets culturels, la tournée de l'ONL passera par Leipzig avec un concert au Gewandhaus le 6 novembre. En compagnie du Maire de Leipzig, le Maire de Lyon assistera à cette représentation et une soirée officielle Lyon-Leipzig sera également organisée à cette occasion.

Par ailleurs, la délégation lyonnaise participera à l'ouverture du Salon Européen du Patrimoine dans le cadre de l'Année Européenne du Patrimoine ainsi qu'à une conférence de jeunes européens sur le thème de la « résistance » et de la « démocratie » organisée par la Ville de Leipzig.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n° 2015/916 du 16 mars 2015 portant déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions ;

Ouï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

1. Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à Monsieur le Maire, Georges Képénékian, et Monsieur Loïc Graber pour une mission à Leipzig (Allemagne) du 6 au 7 novembre 2018.
2. Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.
3. Les dépenses en résultant en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon pour l'exercice 2018 - article 6532 - fonction 021 - chapitre 65 - programme GESELUS - opération GESINDIV et pour le Maire, article 6532 - fonction 021 - chapitre 65, programme DEPLACOFFI, opération DEPLACE.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE